

08.06.2001

ISERE ENTREPRISE DE TRAVAUX ACROBATIQUES

SE SPECIALISER POUR CONTINUER À GRIMPER

A Grenoble, la maintenance extérieure des dernières grandes réalisations ne profitera pas aux entreprises de travaux sur cordes. « Dans le cas de bâtiments neufs, les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre doivent prévoir dans le cadre du dossier d'intervention ultérieure sur un ouvrage (DUIO) des élévateurs à nacelles, autrement dit des protections collectives et non individuelles », indique Jacques Bordignon, vice-président du syndicat national des entreprises de travaux d'accès difficile « Snetac ».

« Pas d'acrobates ! », lance André Izoard, architecte consultant pour le nouveau Palais de justice. Les centaines de m<sup>2</sup> de surfaces vitrées de l'imposante cité judiciaire échappent donc aux entreprises de nettoyage sur cordes. En revanche, pour les ouvrages plus anciens ne disposant pas de nacelles, les travaux acrobatiques sont tolérés.

Nous avons les quatre cinquièmes du marché grenoblois du nettoyage des surfaces vitrées (DDE, poste centrale, rectorat, conseil général, une partie d'Europole, etc.) affirme Thierry Cravero, un des associés de Vitrazur Techniques Alpines. Mais à Grenoble, le marché est faible car il y a peu d'immeubles de grande hauteur. Et nous ne sommes compétitifs qu'au-dessus de quinze mètres. En dessous, on se fait manger par les entreprises de nettoyage classiques. A cause de la loi, on est destiné à rester une petite structure et à se spécialiser vers la mise en sécurité des bâtiments. Mais en ce qui concerne le nettoyage, les nacelles ne peuvent accéder partout, et on finit très souvent par faire appel aux travaux sur cordes ! »

Une manière de limiter la concurrence

Travaux en milieux confinés (Hydrokarst), réfections à grande hauteur ou interventions sur des monuments anciens (MRB) : la plupart de la vingtaine de sociétés iséroises présentes sur le marché s'est peu à peu spécialisée. Une manière de limiter la concurrence... et d'entretenir un esprit de confrérie. « Je viens de réaliser une opération dans le cadre d'une expertise judiciaire, résume Bernard Auguste de LV Sarl. Mes gars étaient en appoint technique sur cordes avec une caméra pour filmer les détails du bâtiment que l'expert devait vérifier. Lui était en bas et suivait en direct sur un moniteur ce qui était filmé. Comme il y aura de plus en plus de litiges, je vais développer cette activité en démarchant les experts, mais aussi les Monuments historiques ! »

Dominique Barret